

## CAHIER DES CHARGES

---

### Route des Vins de Bordeaux® en Graves et Sauternes

#### **Objet du marché**

**1<sup>er</sup> lot**  
**Communication / Charte**  
**graphique**

**2<sup>ème</sup> lot**  
**PAO / Impression**

**Personne privée**  
Conseil des Vins de Graves

La procédure de consultation utilisée répond aux critères de l'ordonnance de 2005

**Date limite de remise des offres**  
**Le 28 mars 2007, à 16 h**

**Cette offre doit impérativement être accompagnée de :**  
Une proposition de logo  
Une proposition de double page de présentation du territoire dans la brochure  
Une proposition de bandeau de site internet

D'autres propositions pourront être demandées au candidat sélectionné.

### Contexte :

Dans le cadre du développement et de la promotion de l'oenotourisme, le territoire Graves-Sauternes met en place un projet touristique sur son territoire.

Il s'agit d'une Route des Vins depuis Bordeaux jusqu'aux derniers châteaux d'AOC Graves, au Sud de Langon. Elle concerne, du Nord au Sud, les AOC Pessac-Léognan, Graves, Cérons, Barsac et Sauternes.

L'idée est de proposer aux visiteurs une découverte du territoire sous ses différents aspects (vignoble, patrimoine, nature, forêt, fleuve) avec le vin comme fil conducteur.

Grâce à des GPS loués dans les Offices de Tourisme et les Maisons des Vins ou grâce à leur propre GPS individuel, les vacanciers peuvent :

- Obtenir des informations et visiter des châteaux, des monuments et des sites naturels,
- Se rendre sans difficultés dans ces différents lieux,
- Trouver un hébergement ou un restaurant.

Cela permet aussi de donner à ce territoire vaste une identité touristique unique, qui permette de l'identifier auprès du grand public.

Chaque professionnel intéressé par le projet, pourra intégrer le réseau de la Route des Vins. A ce titre, les professionnels du tourisme et du vin devront raisonner en tant que prescripteurs, les uns des autres, en renseignant la clientèle sur l'ensemble des activités à disposition et en se recommandant mutuellement.

En entrant dans la Route des Vins, chaque professionnel bénéficie d'une présence sur la brochure de la Route des Vins, sur la carte, sur le site Internet, sur le dossier de presse, sur les GPS, et aura accès aux formations organisées sur les thèmes : tourisme, anglais et vin.

### Commanditaire :

Le projet est porté par un groupement d'institutions ayant une action touristique sur le territoire concerné :

- **Le Conseil des Vins de Graves, Coordinateur du Projet**
- La CdC de Montesquieu et l'Office de tourisme de Montesquieu
- La CdC du Pays de Langon et l'Office de tourisme du Sauternais, Graves et Pays de Langon
- La CdC du Canton de Podensac et le SI de Portets
- Les syndicats viticoles de Sauternes-Barsac et des Pessac-Léognan

### Territoire :

L'ensemble des communes situées sur les territoires des AOC Graves et Sauternes (cf. carte ci-jointe)



## 1- Objet et forme

### 1.1 Description de la prestation

Le présent marché a pour objet la création d'un logo, d'une charte graphique, la PAO et l'impression des différents supports papier de la Route des Vins de Bordeaux® en Graves et Sauternes.

### 1.2 Tranches et lots

2 lots :

- Création Graphique
- PAO et impression

Les 2 lots peuvent être attribués soit à la même entreprise soit à deux entreprises différentes.

#### 1<sup>er</sup> lot : Création graphique

Prestations demandées :

- définition de l'identité du territoire

L'identité est certes viticole. Il faut par delà ce point qu'elle soit représentative du territoire des Graves et du Sauternais. Elle doit sans ambiguïté faire comprendre qu'on parle de Tourisme et de Vin, et ne pas séparer les deux ou prendre parti pour l'un des deux.

- création du logo et de ses déclinaisons pour les différents supports (y compris papeterie)

Issu de cette définition de l'identité, le logo devra être d'une grande lisibilité et être proposé en différentes versions adaptables sur tous supports (logo simplifié, monochrome, noir et blanc pour les fax...)

- création de la charte graphique pour les différents supports imprimés

Tous les supports devront se référer à cette charte graphique. Une déclinaison de cette charte est demandée pour tous les supports du présent marché.

- conseil sur les formats des supports imprimés

Les devis demandés seront complétés par un conseil sur les formats d'impression, pour un aspect pratique ET financier.

- création de la charte graphique pour le site internet

Un site internet sera fait par un prestataire spécialisé. Celui-ci devra se référer à la charte graphique.

#### 2<sup>ème</sup> lot : Impressions

Brochure :

Guide pratique à l'usage des visiteurs potentiels. Cette brochure donnera toutes les informations pratiques sur le territoire : présentation, carte, orientation, les différents itinéraires thématiques, la navigation GPS, les châteaux ouverts au public, les hébergements, les restaurants...

Carte :

Il s'agit d'une carte détaillée de l'ensemble des routes du territoire, sur laquelle seront positionnés les professionnels de la route des vins, les sites à visiter, les noms de routes....

Site Internet :

Celui-ci aura une double entrée texte/cartographie. Il reprend l'ensemble des informations de la route des vins. Le marché présent n'englobe que la charte graphique.

Dossier de presse :

Une chemise cartonnée

#### Brochure

- PAO demandée
- format fermé 10 x 21 ou A5
- 100 pages environ

- reliure à déterminer
- papier 90g intérieur et couverture 160g ou plus
- rabat couverture pour la carte (3 à 4 fois la 1<sup>ère</sup> de couv.
- quadrichromie
- tirage 20 000 exemplaires
- 1 tirage test cromalin
- prix pour 1 000 exemplaires sup.

#### **Carte**

- PAO demandée
- format fermé 10 x 21
- format ouvert 160 x 120 format portrait
- pliage à déterminer
- reliure à déterminer
- papier 100g environ, à déterminer
- quadrichromie
- tirage 6 000 exemplaires pliés et 500 non pliés
- 1 tirage test cromalin
- prix pour 1 000 exemplaires sup.

#### **Dossier de presse**

- PAO demandée
- format fermé A4
- volet A4 et rabat
- papier 300g ou plus (à déterminer)
- quadrichromie
- tirage 2 000 exemplaires
- 1 tirage test cromalin
- prix pour 1 000 exemplaires sup.

L'ensemble des éditions doit être fait sur papier recyclé ou développement durable.  
La livraison s'effectuera sur 4 points : Martillac, Portets, Podensac et Langon.

### **1.3. Prix du marché**

#### **Unité monétaire**

Les prix mentionnés sont exprimés en Euros.

#### **Prix de règlement**

Les prix sont fermes et définitifs. Ils ne peuvent être revus à la hausse.

#### **Décomposition des prix**

Les candidats fourniront un devis détaillé des prix.

#### **Contenu des prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à l'assurance, y compris les frais liés à l'installation et à la mise en œuvre de la prestation faisant l'objet du présent marché.

### **1.4 Sous-traitance**

La sous-traitance est autorisée.

### **1.5 Co-traitance**

Le recours à la co-traitance est accepté sous la forme d'un groupement solidaire avec désignation d'un mandataire.

## 2. Lieu et date du marché

### Territoire concerné

L'ensemble des communes situées à l'intérieur des limites de l'AOC Graves.

### Délai d'exécution

Pour la création graphique, le délai d'exécution est fixé à 10 semaines à compter de la date de notification d'exécution des travaux.

## 3. Formulation des offres

**Les offres déposées pour le présent marché doivent être comprendre les éléments suivants :**

- Note de présentation de la société
- Présentation de références pour des prestations similaires
- Pièces administratives :
  - o déclaration d'intention de soumissionner - DC4
  - o déclaration du candidat relative à la situation financière, à la nationalité, aux moyens, références et qualifications – DC5Observations : les imprimés DC4 et DC5 sont téléchargeables sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)
- Proposition technique
- Présent cahier des charges daté et signé
- Offre financière datée et signée
- Planning prévisionnel de mise en œuvre

## 4. Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du présent cahier des charges.

Les candidatures seront jugées sur les critères suivants :

- qualité de l'offre (fonctionnalité de l'outil, intérêt touristique)
- prix
- expérience professionnelle dans des marchés similaires

## 5. Paiement et modalités de règlement

### Établissement des factures

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom, n° Siret et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant
- la prestation exécutée
- le montant hors T.V.A. de prestation exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour
- le prix des prestations accessoires
- le taux et le montant de la T.V.A.
- le montant total des prestations exécutées
- la date

### Paiement des prestations

Le paiement des prestations sera déclenché sur présentation de factures et après constatation du service fait.

**Avance forfaitaire**

Il ne sera pas alloué d'avance forfaitaire.

**Avance facultative**

Sans objet.

**7. Pénalités**

**7.1. Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{3\,000}, \text{ dans laquelle :}$$

P = le montant de la pénalité

V = La valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R = le nombre de jours de retard

**7.2. Pénalités d'indisponibilité**

Il n'est pas prévu de pénalités d'indisponibilité.

La réponse au marché implique l'engagement du prestataire à fournir le matériel à la date indiquée à l'article 3.2.

**8. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à : cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**9. Modalités d'envoi et de présentation des offres**

L'offre est à adresser au Conseil des Vins de Graves

**Monsieur Le Président de du Conseil des Vins de Graves**  
**61, cours du Maréchal Foch**  
**33 720 Podensac**  
**ou / et**  
**contact@vins-graves.com**

Les offres seront rédigées en langue française et la monnaie de référence sera l'euro.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

**10. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, s'adresser à :

Conseil des Vins de Graves  
Jean Louis VIVIERE  
Tél. 05 56 27 09 25  
contact@vins-graves.com